

Département de Seine-et-Marne

<u>Canton de Nangis</u> COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018/JUIL/116	OBJET:
Date du conseil municipal 02/07/2018	CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (CID) – DEMANDE DE TRANSFERT DE L'ENVELOPPE SOLLICITEE
Date de la convocation 25/06/2018	DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DU TROTTOIR IMPAIR DE L'AVENUE DU MARECHAL FOCH A LA CONSTRUCTION D'UNE
Date de l'affichage 03/07/2018	RESTAURATION SCOLAIRE AU GROUPE SCOLAIRE DES ROSSIGNOTS

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 25 juin 2018.

Étaient présents:

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Pascal HUE, Mehdi BENSALEM, Jean-Pierre GABARROU, Serge SAUSSIER, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés:

- Stéphanie CHARRET représentée par Sylvie GALLOCHER
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Karine JARRY représentée par Simone JEROME
- Michel VEUX représenté par Charles MURAT
- Danièle BOUDET représentée par Anne-Marie OLAS
- Sandrine NAGEL représentée par Michel BILLOUT
- Monique DEVILAINE représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Catherine HEUZÉ-DEVIES représentée par Serge SAUSSIER
- Pascal D'HOKER représenté par Stéphanie SCHUT

Étaient absents:

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Pascal HUE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Accusé de réception en préfecture Orte-217703271-20180703-JUILL-2018-116-15

Date de télétransmission : 03/07/2018 Date de réception préfecture : 03/07/2018 Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT que la communauté de communes de la Brie Nangissienne par délibération 2016/29-22 en date du 14 avril 2016, a décidé de se porter candidate auprès du Département de Seine-et-Marne pour l'élaboration d'un Contrat Intercommunal de Développement (CID), qui bénéficie d'une enveloppe totale de 1 385 721 €,

CONSIDERANT que la commune a élaboré son programme d'actions en concertation avec la Communauté de communes de la Brie Nangissienne,

VU la délibération n°2017/AVR/069 en date du 10 avril 2017 validant le programme d'actions de la commune de Nangis, le principe de signature d'un contrat cadre et de conventions de réalisation, déterminant parmi les trois actions, la requalification du trottoir impair de l'avenue du maréchal Foch et la construction d'une restauration scolaire au groupe scolaire des Rossignots, et le tout pour un montant total de subvention demandé de 288 277 €,

VU l'avant projet transmis au conseil départemental portant l'estimation de l'opération relative à la construction d'une restauration scolaire au groupe scolaire des Rossignots à 1 245 232,24 € hors taxe,

Vu le courrier du conseil départemental de Seine et Marne en date du 07 juin 2018 proposant de reporter l'enveloppe qui était réservée pour la réfection du trottoir impair de l'avenue du maréchal Foch sur une autre opération à réaliser pendant la durée du CID,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1:

DEMANDE au département de Seine et Marne, le transfert de l'enveloppe qui était réservée pour la réfection des trottoirs côté impair de l'avenue du maréchal Foch, sur l'opération de construction de la restauration scolaire au groupe scolaire des Rossignots.

ARTICLE 2:

PRESENTE comme suit le nouveau programme d'actions :

Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la communauté de communes de la Brie Nangissienne Programme d'actions de la commune de Nangis

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	%	Autres financements
Requalification du trottoir pair de l'Avenue du Maréchal Foch	2017-2018	184.000,00€	73.600,00€	40	Réserve parlementaire : 55.200,00 €
Construction d'une restauration scolaire au groupe scolaire des Rossignots	2018-2019	1.245.232,24 €	214.677,00 €	17,24	DSIL : 656.985,57 €
TOTAL		1.429.232,24 €	288 277,00 €		712.185,57 €

Date de télétransmission : 03/07/2018 Date de réception préfecture : 03/07/2018

ARTICLE 3:

AUTORISE le maire ou son adjoint, à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 3 juillet 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT

